

ON S'ABONNE.  
**A Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franc un mandat sur a poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

**CALENDRIER DU LOT**

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
24	Judi.	Emilie.	Labbenque.	☉ D. Q. le 3, à 0 h. 23' du soir.
25	Vendr.	NATIVITÉ.	Martel.	☉ N. L. le 10, à 8 h. 33' du soir.
26	Samedi	s. Étienne.	Teysseiu.	☉ P. Q. le 17 à 11 h. 55' du mat.
				☉ P. L. le 25, à 3 h. 0' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

HEURE DE LA DÉPART	DÉSIGNATION DES COURS	DISTRIBUTION
8 heures du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin	Valence-d'Agén (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat), Cabrerets (St-Géry), Castelnau-de-Montratier (Limogne)	7 h. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 19 décembre 1863.

**BULLETIN**

Mardi dernier, le sénat s'est occupé de la discussion générale de l'Adresse. Les débats n'ont duré qu'une séance. Le lendemain a commencé la discussion des paragraphes.

Dans la première séance, MM. de Boissy et le général Gémeau ont entretenu l'assemblée de la politique extérieure, et se sont trouvés en communion d'idées sur la question polonaise. Tous les deux, ont fait des vœux pour le maintien de la paix. « Si la France, s'est écrié le général Gémeau, doit faire la guerre, que ce soit en dehors de toute intervention révolutionnaire. »

A ce propos, nous lisons dans la Gazette de France : « Cette pauvre Pologne est bien maltraitée. Le crime des Polonais, paraît-il, est d'être secourue par la révolution étrangère. Nous entendons souvent répéter cette accusation, et nous demandons sur quoi elle est fondée. Nous cherchons en vain les preuves à l'appui de ce dire, et ne trouvons que des faits établissant le contraire de ce qu'on prétend. »

« Si nous reprenons l'histoire de ce soulèvement, nous voyons, à l'origine, les Polonais se laisser mitrailler sur le porche des églises, et ne répondant que par le martyre aux attaques les plus cruelles. Nous voyons enfin les razzias de jeunes gens opérées à Varsovie par les autorités, sous le prétexte de faire des levées de recrutement. Où est la révolution en tout ceci ? »

« Et, il faut bien ne pas l'oublier, c'est là le fait déterminant de l'insurrection : les Polonais ne se sont révoltés que pour ne pas se laisser enlever comme les sujets noirs du roi de Dahomey ; ils ne sont devenus rebelles que contre ceux qui violaient toutes les lois de l'humanité, et méconnaissaient toutes les garanties du pacte social. Peut-on dire que les Polonais se sont montrés systématiquement hostiles au czar, quand ils sont restés pacifiques durant toute la guerre de Crimée ? Peut-on, après cette épreuve,

venir les accuser de se montrer révolutionnaires quand même ? »

« Non, il faut bien se rendre à l'évidence. L'insurrection actuelle est la conséquence du désespoir d'un peuple à bout de souffrances. Ce ne sont pas les sociétés secrètes qui l'ont préparée, c'est la cruauté du gouvernement russe qui l'a fait éclater. »

« En Pologne, à très-peu d'exception près, il ne se bat que des Polonais contre les Russes : des Polonais qui veulent conserver la foi de leurs pères et obtenir des garanties pour eux et pour leur famille. Il n'y a rien de révolutionnaire dans ces prétentions-là, et nous ne pouvons que féliciter le peuple qui, après avoir si longtemps subi la dure loi de l'étranger, trouve encore assez de vigueur dans sa foi et d'amour d'indépendance dans son cœur pour préférer la mort à une sujétion indigne. Il nous semble que ces sentiments, là devraient être exaltés, et exaltés surtout par les gens de bien et de liberté ; il nous semble qu'il est dans tous les cas essentiellement maladroit de mettre au compte de la révolution ce magnifique mouvement qui ne lui appartient à aucun titre, et où l'on voit des bandes de paysans, de nobles et de bourgeois porter comme bannière, sur les champs de bataille, les signes de notre religion. »

« On peut être pour ou contre l'intervention de la France en Pologne ; mais un point sur lequel tout le monde devrait être d'accord, c'est celui de la légitimité d'un mouvement qui porte tout un peuple à revendiquer, au prix de son sang, son indépendance et ses droits imprescriptibles, c'est notre humble avis. »

M. de Boissy a aussi critiqué vivement un paragraphe de l'Adresse, félicitant le gouvernement du résultat des élections. La réponse, pleine de tact, de M. de Royer a réduit à néant les accusations mal fondées de l'honorable M. de Boissy. Ce dernier a déposé une proposition, signée de dix sénateurs, et tendant à modifier la Constitution.

De vifs débats ont eu lieu, à Dresde, au sein

de la chambre des députés. Quarante-quatre membres de cette assemblée demandent l'occupation du Sleswic-Holstein et la reconnaissance des droits de succession du prince d'Augustenbourg. Le gouvernement ne paraît pas disposé à donner suite à cette motion.

Une dépêche de Hambourg, 15 décembre, mentionne qu'un grand nombre de jeunes gens s'enrôlent à Altona pour former une armée de volontaires. Le prince d'Augustenbourg est attendu.

Après l'entrée de l'armée fédérale, ajoute la dépêche, le parti séparatiste le proclamera souverain légitime de Sleswic-Holstein. On craint des troubles.

La Gazette de Breslau dit que le général de Berg a imposé au clergé catholique du royaume une contribution de 12.000 du revenu, en donnant comme motif que le clergé ne l'aide pas dans l'œuvre de pacification du pays. — De son côté, Mourawieff a fait pendre, le 4 décembre, à Suwalki, trois Polonais : Piotrowski, Juskold et Chanesto. Ce qui n'a pas empêché le chef Polonais Rembaillo de battre les Russes le 14 dans le palatinat de Lublin.

Les factions qui se disputaient le pouvoir à Athènes, avant l'arrivée du roi Georges, créeraient, d'après une correspondance digne de foi, de sérieux obstacles à la nouvelle dynastie. Hâtons-nous de dire que le pouvoir espère bientôt en triompher, et déjouer la politique anglaise, si elle y est pour quelque chose.

D'intéressants détails nous sont apportés du Mexique. L'état sanitaire de notre armée est parfait. Le mouvement des troupes, dans le but d'assurer la sécurité des communications, a commencé. L'action de nos armes et l'influence de notre drapeau ne tarderont pas à réduire à néant les débris du gouvernement de Juarez.

A. LAYTOU.

La troisième séance du Sénat a été consacrée aux paragraphes de l'Adresse relatifs aux

les épaules de ses deux amis et répéta :

— Ce que nous ferons ? demandez-vous.  
 — Eh bien ? dit le docteur Ingenhaus. Ferons-nous l'aveu que cet homme a remporté la victoire sur nous ?

— Souffrirons-nous, ajouta le père Hell, qu'il renverse d'un hardi coup de main toutes les lois de la science et de l'expérience, et substitue une doctrine toute nouvelle et ridicule à celle qui est consacrée depuis des siècles ? N'ose-t-il pas prétendre qu'il a trouvé le magnétisme animal dans les étoiles, et que, ce que nul astronome n'a encore découvert, les planètes ont une influence directe sur le monde et les hommes ?

— Et enfin, reprit Ingenhaus avec un dépit concentré, ne m'a-t-il pas soutenu effrontément à moi, qui ai consacré ma vie au traitement des maladies nerveuses, que le magnétisme animal peut seul les guérir ? Et depuis lors tous mes malades me quittent et courent, comme des insensés, auprès de ce charlatan qui leur promet de les guérir rien qu'en les touchant de sa main, et dans leur folie, ils lui payent les honoraires qu'ils ont coutume de partager entre nous et les pharmaciens.

— Il ruinera l'astronomie, la médecine et la pharmacie, s'il remporte la victoire, dit solennellement le professeur Barth ; c'est sur nous qu'il porte la main en attaquant la science, dont nous sommes les représentants. Si nous ne prenons nos mesures, la science est perdue, nos chaires renversées et notre pratique et notre réputation anéanties.

— Que faire ? s'écrièrent ses deux interlocuteurs.  
 — Taxer de comédie la scène à laquelle nous venons d'assister, dit Barth. Thérèse de Paradies est restée aveugle, et ce que nous venons de voir n'était qu'une farce préparée d'avance, rien de plus.

— Malheureusement, digne ami, vous nous avez

questions d'administration intérieure d'enseignement et de liberté commerciale. Mais aucun incident remarquable n'a signalé la vote de ces paragraphes, dont les cinq premiers se trouvent adoptés sans aucune modification.

La réponse du Sultan à la lettre de l'Empereur, au sujet du congrès, est partie de Constantinople. Elle parviendra, dit-on, à l'ambassadeur de la Porte-Ottomane par le courrier attendu demain à Paris.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas).  
 Breslau, 16 décembre.

On lit dans la Gazette de Breslau : Un combat a eu lieu, le 14, à Michalowice dans le palatinat de Cracovie, près de la frontière Autrichienne. Les insurgés ont battu les Russes et se sont emparés de la caisse de la douane. Les troupes autrichiennes se sont opposées à la retraite des Russes défaits sur le territoire Gallicien.

On annonce un autre avantage obtenu par les insurgés à Lukow, dans le palatinat de Lublin.

Varsovie, 17 décembre.

Une ordonnance du gouvernement, en date du 16, enjoint à tous les propriétaires, fermiers et intendants de terres qui séjournent à Varsovie de rentrer dans passivités à une amende de 25 roubles pour chaque jour de retard et ne devront plus s'éloigner de leurs habitations qu'en vertu d'un permis de l'autorité militaire, permis qui ne sera délivré qu'aux citoyens loyaux.

Copenhague, 16 décembre.

Une proclamation royale, en date d'hier, rappelle les soldats en congé et leur ordonne de se rendre sous les drapeaux de Holstein, pour y défendre l'honneur et la sécurité de la monarchie.

Le général Fleury est arrivé.  
 On attend le comte de Sponeck.  
 Le journal Faedrelandet dit que le roi de Suède a définitivement résolu de venir en personne au secours du Danemark. Un télégramme de Stockholm ne laisse aucun doute à cet égard. Une dépêche dans ce sens a été déjà expédiée hier de Stockholm.  
 On fait de grandes commandes pour les besoins de l'armée et il règne surtout une grande activité dans les ateliers de l'artillerie.

Stockholm, 16 décembre.

Le journal semi-officiel dit que la Suède ne pouvait ni ne voulait abandonner le Danemark dans le danger.

Francofort, 17 décembre.

On annonce comme certain que la Prusse dénonce le traité du Zollverzein, les délibérations dernières de Berlin n'ayant pu aboutir à une entente générale.

rendu ce moyen impossible par l'enthousiasme avec lequel vous vous êtes écrié qu'elle avait recouvré la vue.

— Vous n'avez donc pas remarqué avec quelle ironie j'ai prononcé ces malheureuses paroles ? Je me raillais du charlatan, voilà tout ! L'âne a pris pour une vérité ce qui n'était qu'une raillerie !

— Tous les assistants ont pris votre exclamation au sérieux dit le père Hell en poussant un soupir. On croira difficilement à vos protestations tardives.

— Aujourd'hui et demain c'est possible ; mais après-demain on y ajoutera foi, répliqua le professeur avec fierté. Si nous, médecins et hommes de science, nous nous unissons en phalange serrée pour nous élever contre cet homme, nous réussirons bien à le vaincre. Il nous faut le combattre et le flétrir comme un charlatan ; notre propre conservation l'exige, car autrement il nous ruinera tous. Thérèse de Paradies est aveugle, et dans l'intérêt de la science, il est nécessaire qu'elle le demeure ; on trouvera bien moyen de prouver qu'elle l'est encore et que les bons et crédules Viennois se sont laissés duper par un ours ! Venez, nous conviendrons, dans mon cabinet, des détails de l'exécution.

Tandis que les trois adversaires de Mesmer méditaient leurs plans funestes, on s'empressait, dans le salon de M. de Paradies, de se faire présenter à Thérèse pour la féliciter de sa guérison.

Thérèse, étendue sur le divan, pâle et immobile, regardait avec un triste sourire ces visages étrangers et tressaillait quand on lui disait :

— Voilà l'amie que tu aimes tant ! Voilà l'amie qui t'a si souvent abrégé le temps par d'amusantes histoires !

Elle fermait alors les yeux en disant :

(La fin au prochain numéro.)

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

du 19 décembre 1863.

**MESMER**

PAR MULBACH.

**III**

— Le premier jour de la lumière. —

(Suite.)

— Ni moi non plus, dit Ingenhaus en se disposant à accompagner son collègue. En outre, je me sens la tête un peu troublée par toutes les idées de ce docteur maudit. Allons-nous-en.

— Je pars avec vous, dit le père Hell, et vais voir si ce sorcier n'a pas dérobé au ciel une planète qui lui aurait donné les moyens d'accomplir ce miracle.

Et tous trois traversèrent gravement la salle sans prendre congé de personne. A la porte, ils rencontrèrent le comte de Langermann, chambellan de l'Impératrice.

— Ah ! vous faites comme moi, messieurs, leur dit le comte ; vous vous empresses d'aller instruire vos amis du miracle qui a frappé vos yeux. Tout Vienne

La reproduction est interdite.

On lit dans le *Moniteur* :

Un nouvel assassinat vient de porter le deuil parmi la colonie européenne Yeddo. M. le lieutenant Camus était sorti pour faire, seul et sans armes, une promenade à cheval aux environs de Yokohama. Il rentrait, et n'était plus qu'à environ un kilomètre de la ville, lorsqu'il fut attaqué par plusieurs de ces fanatiques qui parcourent sans cesse les environs, cherchant aventure et se faisant une gloire sauvage d'immoler lâchement, lorsqu'ils en trouvent l'occasion, quelque étranger sans défiance.

Instruits par les autorités japonaises de ce qui venait de se passer, les consuls partirent immédiatement à cheval avec les escortes montées des légations, et, après quelques recherches, on trouva gisant sur un chemin détourné, à quelque distance du village de Ischigawa, le cadavre du lieutenant Camus.

Dans la soirée, le corps a été transporté à Yokohama, où le triste cortège a fait son entrée au milieu de l'émotion et des marques de sympathie générales.

Sans attendre les énergiques réclamations de la légation de France, le gouverneur de Yokohama a formellement promis de mettre tout en œuvre pour arriver à la découverte des assassins et au châtiment exemplaire d'un crime dont il s'est montré très-profondément affecté.

La Commission nommée pour rédiger le projet d'Adresse, au Corps législatif, s'est réunie deux fois, elle attend une nouvelle convocation qui aura lieu prochainement, et c'est dans cette séance qu'elle fixera le jour où seront entendus les ministres. Si comme on le présume, la délibération est terminée à cette époque au Sénat, la discussion pourra s'ouvrir au Palais-Bourbon, aussitôt après les fêtes de Noël.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

DEBATS.

Le *Journal des Débats* fait observer, sous la signature de M. Allouy, que le Sénat ne jugera pas plus la cause polonaise d'après les invectives et les préjugés de M. de Boissy, qu'il ne jugera la cause italienne d'après les scrupules et les doléances du général Géméau.

LE PAYS.

qui préoccupe en ce moment la Confédération germanique ne dégénérera pas en question européenne.

« Alors même, ajoute M. de Césena, que cette fantastique exécution fédérale, toujours annoncée et toujours ajournée, passerait enfin à l'état de fait accompli, il est à peu près certain qu'il ne sera pas échangé un seul coup de fusil entre les troupes fédérales et les troupes danoises. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France*, sous la signature de M. Quinsas :

« Il n'entrerait pas dans la pensée de l'Empereur de revendiquer le rôle d'arbitre et de soumettre un programme à l'Europe. Il était prêt à aborder, sans système préconçu, les questions qui se posaient d'elles-mêmes, et à prouver, par sa démarche franche et loyale, que son unique but est d'arriver sans secousse à la pacification de l'Europe. La même pensée, nous en sommes convaincus, continuera à diriger la politique du gouvernement impérial. »

« Seulement, comme les principales puissances du continent ont exposé le désir que le congrès soit précédé d'un échange d'idées préalable, nous croyons que le cabinet des Tuileries ne se refusera pas à s'entendre sur les questions qui devront être soumises au congrès. »

LA PRESSE.

La *Presse* s'exprime en ces termes, sous la signature de M. Jauret, secrétaire de la rédaction de cette feuille :

« Que le gouvernement ne s'y trompe pas ! L'unanimité réitérée des élections de Paris ne signifie pas : opposition ; elle signifie : liberté. »

« Liberté ! c'était le dernier mot de la dernière Adresse du dernier Corps législatif... Que le gouvernement ne l'oublie pas, et que dans l'élection de Paris il ne voie que l'adoption sincère et loyale de la Constitution. »

« La Constitution de 1852 ainsi adoptée, n'est-ce pas la dynastie de 1852 sûrement fondée ? »

LE MONDE.

Le *Monde* fait observer, par l'organe de M. Chantrel, que si 1772 a livré l'Europe aux envahissements de la Russie, les entreprises du Piémont la livrent aux menaces de la révolution :

« Qu'on fasse reculer la révolution en Italie, et la Russie reculera du même coup, parce qu'elle n'est forte que par l'esprit révolutionnaire, qui s'est rendu maître de l'Europe, et

l'Angleterre, elle-même, qui assiste avec tant de plaisir à nos divisions qu'elle attise, sera obligée de reconnaître qu'il est temps pour elle d'adopter une autre politique si elle veut être sauvée. Tout s'enchaîne, dans le bien comme dans le mal : guérissons d'abord le mal récent, qui n'a pas encore pour lui la prescription du temps, la lettre des traités, les difficultés créées par des intérêts nouveaux, et le mal invétéré deviendra guérissable à son tour. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

La discussion du Sénat, sur son projet d'Adresse, est sorti heureusement du domaine de la fantaisie et de l'imprévu où l'avaient retenue durant la séance du 14, la verve batailleuse et les paradoxes de M. le marquis de Boissy. L'Assemblée a abordé, dès l'ouverture de la séance du 15, l'examen des paragraphes du projet, dont les deux premiers ont été adoptés sans opposition, après une réponse pleine de tact de M. de Royer, aux singulières accusations formulées par M. de Boissy contre la commission de l'Adresse, les opérations électorales et la politique étrangère du gouvernement.

Le Sénat a abordé ensuite le troisième paragraphe concernant notre situation intérieure, et immédiatement, le débat s'est élevé à une hauteur qui a fait oublier les évolutions oratoires, si pleines de caprice, de la veille. M. Goulliou de St-Germain, fidèle à ses idées conservatrices, a développé cette thèse, que si le progrès est la loi de l'humanité, on ne doit point toucher fréquemment aux lois constitutionnelles, la stabilité des sociétés ne pouvant résulter que d'une stabilité semblable dans l'ordre politique. M. le vicomte de La Guéronnière, moins circonspect, a manifesté ensuite, dans un discours fort étudié, des impatiences libérales qu'il s'est efforcé de représenter comme légitimes. D'après l'honorable orateur, deux opinions seraient en présence dans notre pays : les représentants de l'une sont les amis de l'immobilité ; les représentants de l'autre sont les représentants d'un sage progrès. M. de La Guéronnière s'empresse d'ajouter que si la France doit posséder un jour la liberté, c'est à l'Empire qu'elle la devra, parce qu'il a pour lui la force et le droit. Cependant, ajoute-t-il, un malaise, le mal de l'inconnu, s'est emparé de la société française, parce qu'on a pratiqué les institutions impériales dans un sens restrictif de la liberté. Le combat donc l'exces de la centralisation, qui fait trop sentir la main de l'Etat, et il les candidatures officielles ; protestant, enfin, contre le régime fait à la presse, en présence des libertés rendues à la tribune.

Ce discours, qui posait nettement certaines questions, mises depuis quelque temps à l'ordre du jour, a eu un autre bonheur. Il nous a valu une improvisation nette, rapide, éloquente de M. Rouher, qui a clos avec un grand éclat la séance. L'honorable ministre d'Etat prenant texte, avec beaucoup d'à-propos, de la péroraison de M. de La Guéronnière, faisant appel aux sentiments généreux du chef de l'Etat, en faveur de la liberté que Napoléon I<sup>er</sup>, en mourant, regrettait de n'avoir pu donner à la France, a répondu avec un élan irrésistible de vérité. « Ce que Napoléon I<sup>er</sup>, mourant à Sainte-Hélène, regrettait de n'avoir pas laissé à la France, l'Empereur Napoléon III le lui a donné. Des deux tendances dont on a parlé, l'une rétrograde, l'autre progressive, la dernière est la seule qui convienne au Gouvernement. L'Empire libéral, tel est le gouvernement de la France. »

Ces paroles vivement applaudies, ont éclairé aussitôt le terrain solide sur lequel le gouvernement de l'Empereur s'est toujours placé. L'argumentation pleine d'élévation, de sens et de vérités pratiques qui les a suivies, a achevé de fixer toutes les convictions. L'habile ministre a exposé avec une grande supériorité de vues et une logique pressante, les véritables devoirs du gouvernement, en présence des amis trop impatients d'une liberté mal préparée. Certes, la Constitution est perfectible, a-t-il dit ; mais les améliorations les plus simples ont besoin d'une sage lenteur ; l'agitation, la mobilité perpétuelles n'ont jamais été le progrès, et loin de consolider les gouvernements elles les ont conduits à l'abîme.

Le succès de M. le Ministre a été complet, et la séance a été excellente pour le pays et les grands principes de la véritable liberté appuyée sur l'ordre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

SÉNAT.

Compte-rendu sommaire de la séance du lundi, 14 décembre 1863.

Présidence de S. Exc. M. le premier président TROPLONG.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le duc de Padoue s'excuse de ne pouvoir assister aux séances.

LL. E. Exc. MM. Rouher, ministre d'Etat ; Rouland, ministre président le Conseil d'Etat ; MM. de Parieu, de Forcade La Roquette, Chaix-d'Est-Ange et le général Allard, vice-présidents du Conseil d'Etat,

sont présents au banc des orateurs du gouvernement.

M. le marquis de Boissy commence par établir la nécessité d'une discussion générale, qui permet de toucher à toutes les questions, même celles dont ne s'occupe pas le projet d'Adresse, et de dire la vérité à l'Empereur, qui sait et qui veut l'entendre. Les flatteurs ont sans doute un rôle facile et profitable, mais ce sont eux qui perdent les souverains, et l'honorable membre ne sera jamais dans leurs rangs.

L'orateur se plaint ensuite d'une violation de la Constitution qui voit dans la nomination de trois sénateurs à la vice-présidence du Conseil d'Etat. Selon lui, ces honorables membres du Sénat ne devaient pas donner leur démission. Il critique ensuite le paragraphe de l'Adresse qui se félicite du résultat des élections. Ces élections ont été mauvaises, non pas eu égard au nombre des candidats du gouvernement qui ont été élus, mais au point de vue de la manière dont elles ont été faites et de ceux qui les ont faites.

Il passe en revue la question de perfectibilité de la Constitution, le régime sous lequel vit la presse, l'état financier du pays et les faits se rattachant à l'expédition du Mexique, à l'insurrection polonaise, qui n'est pas, selon lui, une insurrection nationale, mais bien une insurrection révolutionnaire. L'honorable membre fait des vœux pour la paix. C'est le cas de répéter ce beau mot de Casimir-Périer : Le sang de la France n'appartient qu'à la France.

Après une suspension de la séance, l'orateur reprend la parole pour traiter la question du Congrès et celle du désarmement général. Il signale l'impossibilité d'atteindre ce but, et il attribue cette impossibilité aux intrigues de l'Angleterre, puissance mercantile, perfide et déloyale, qui n'a jamais et n'aura jamais qu'une idée, la ruine de la France.

L'orateur termine en protestant contre un paragraphe de l'Adresse, qui semblerait dire à l'Empereur : Faites tout ce qu'il vous plaira, nous suivrons toujours et partout. Ce langage, celui des flatteurs, ne doit pas être celui du Sénat ; et quant à l'honorable membre lui-même, il n'aura jamais qu'une devise : *Vive la France ! Vice l'Empereur !*

A la suite de ce discours, M. le marquis de Boissy dépose sur le bureau une proposition signée, conformément aux termes du règlement, par dix sénateurs, et tendant à une modification de la Constitution.

M. le général Géméau regrette d'abord que le projet d'Adresse n'ait pas consacré un de ses paragraphes à la question romaine, qui lui semble digne pourtant de toute la sympathie du Sénat.

Traitant la question polonaise, l'orateur, qui a combattu à côté des fils de la Pologne, aurait voulu pouvoir leur donner un bon conseil. S'ils combattent pour reconstituer leur nationalité, qu'ils répudient l'intervention de la révolution. La révolution renverse des royaumes, elle n'en fonde aucun. Que les Polonais renoncent donc au concours des révolutionnaires, s'ils veulent retrouver une patrie.

Examinant ensuite les traités de Villafranca et de Zurich, l'honorable membre ne peut s'empêcher de déplorer qu'ils n'aient pas reçu leur complète exécution. La puissance du Saint-Père eût alors été respectée, et l'on n'eût pas vu se produire ces livres scandaleux d'écrivains qui, dans leur rage contre la religion, ont osé s'attaquer à Dieu lui-même. L'orateur termine en exprimant les vœux qu'il fait pour la paix, et si la France doit encore faire la guerre, qu'elle la fasse du moins en dehors de toute influence révolutionnaire.

La discussion générale est close, et la discussion sur les paragraphes de l'Adresse renvoyée à demain. La séance est levée.

(J. de Lot-et-Garonne.)

Chronique locale.

Par arrêté ministériel en date du 14 de ce mois, M. Mongrédién, directeur des Contributions directes du Lot, a été élevé à la 3<sup>e</sup> classe de son grade.

Cet avancement sur place, auquel chacun applaudira, témoigne de la bonne gestion de cet estimable chef de service.

Ordination de Noël.

Aujourd'hui, 19 décembre, dans la chapelle du séminaire, Mgr. Peschoud a, pour la première fois, conféré les ordres à 3 prêtres, fait 14 diacres et 14 sous-diacres.

MAIRIE DE CABORS.

ENLEVEMENT DES BOUES.

Nouvelle Adjudication

Le Public est prévenu qu'à suite de la nouvelle délibération du Conseil Municipal qui élève à neuf cents francs la subvention annuelle accordée à l'entrepreneur,

Il sera procédé le jeudi, 24 décembre 1863, à midi précis, dans la salle des Actes publics de l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, assisté de deux Conseillers Municipaux et du Receveur communal, à la nouvelle adjudication, au rabais, du service de l'enlèvement des boues de la ville, pour trois années, commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 1864, et finissant le 31 décembre 1866.

La subvention annuelle a été élevée à la somme de neuf cents francs (900 fr) qui sera diminuée du rabais fait par l'adjudicataire.

Le Cahier des charges de l'entreprise est déposé au secrétariat de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

En l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, le 19 décembre 1863.

Le Maire.

A. BESSIÈRES.

Notre jeune compatriote, Edmond-Louis-Emile Clary-Bousquet, fils de M. le docteur Clary-Bousquet, inspecteur-adjoint de l'assis-

tance publique, vient de recevoir de la Faculté de médecine de Strasbourg son diplôme de docteur en médecine et d'être attaché à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, en qualité de médecin-aide-major stagiaire.

A l'appel fait, en 1859, à la jeunesse des Ecoles de médecine, pour occuper des emplois de sous-aides, créés par le Ministre à l'occasion de la guerre d'Italie, le jeune Clary, à peine âgé de vingt ans, se présenta et obtint au concours le n<sup>o</sup> 1.

Rentré en France, quelques mois plus tard, il fut admis à l'Ecole de santé militaire de Strasbourg avec le n<sup>o</sup> 6.

Nous avons sous les yeux la thèse qu'il a soutenue publiquement, devant la Faculté, sur la catalepsie. Cette thèse brille par l'élégance du style aussi bien que par la force de l'argumentation. Sa lecture laisse deviner chez l'auteur une intelligence supérieure, et nous croyons ne pas nous tromper en prédisant un brillant avenir à notre jeune nouveau médecin militaire.

Par décision du 28 novembre dernier, Son Excellence le Grand-Chancelier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur, a accordé au sieur Guiral (Antoine), ancien sous-officier du premier empire, une pension viagère de 100 francs.

Cahors, le 19 décembre 1863.

Monsieur le Rédacteur du Journal du Lot.

Je vous serais infiniment obligé si vous vouliez bien insérer dans votre prochain numéro les quelques lignes suivantes :

Pendant le mois de novembre dernier, j'ai imprimé la Lithographie du journal *Le Follet*, mes occupations ne me permettant plus de me livrer à ce genre de travail, j'ai dû y renoncer. Permettez-moi d'user de la voie de votre estimable journal pour faire connaître au public la détermination que j'ai été obligé de prendre à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, les sincères salutations de votre tout dévoué

CASTANET,

Lithographe à Cahors.

Nous assistions jeudi dernier, à la représentation de la *Grâce de Dieu*, bâtons-nous de dire que le drame d'Ennery et Lemoine, a été bien interprété. Nous regrettons que l'espace nous manque pour faire l'analyse de la pièce et formuler notre opinion sur chacun des artistes. Il serait toutefois injuste, de ne pas dès aujourd'hui, donner une mention très-honorable à M<sup>lle</sup> Berthe de Paris, pour la manière irréprochable avec laquelle elle a rempli le rôle de Marie. Cette artiste a eu les honneurs du rappel.

M. Ricord, premier rôle, s'est fort bien acquitté du rôle de Loustalot, et son jeu naturel et plein d'énergie, lui a valu les applaudissements du public.

M. Ricord, a été aussi rappelé, c'était justice.

Nous nous arrêtons là pour cette fois, en constatant chez notre premier amoureux un peu trop de froideur. Espérons qu'il acquerra peu à peu l'assurance qui lui manque.

La *Corde sensible*, qui a clôturé la soirée, a été fort bien jouée par MM. Worm et Roulier et MM<sup>mes</sup> Valentine et St-Charles.

On nous écrit de Vayrac

On doit attribuer à la douceur de la température le grand nombre de bétail de toute espèce, exposé en vente à la foire de Vayrac, le 17 décembre.

On y a remarqué, malgré la saison, un assez grand nombre de bœufs gras, qui se sont passablement vendus.

La rapidité de la vente des autres bœufs et taureaux atteste l'abondance des provisions fourragères.

Depuis quelques mois, on a remarqué une certaine baisse sur le prix des jeunes porcs ; le grand nombre de ces derniers, exposés en vente, en a encore amoindri le prix.

Les porcs gras, assez nombreux, ne se sont vendus qu'assez difficilement au prix, qu'on peut juger comme moyen, de 40 fr. les 50 kilogrammes.

J'ai le plaisir de vous annoncer l'admission de M. Hippolyte Gaillard-Bournazel, âgé de dix-huit ans, fils aîné du maire de Vayrac, à l'école Polytechnique.

On lit dans le *Mémorial de Figeac*

Lundi a eu lieu à Figeac, au son du tambour une publication des mieux accueillies. C'était le sieur Cussonac, houlanger, demeurant dans la rue Droite, qui ouvrait contre ses confrères une concurrence, et qui l'inaugurait par une diminution sensible dans le prix de son pain.

Il paraît que les autres boulangers vont aussi adopter ses prix.

Société Orphéonique de Cahors.

L'assemblée générale annuelle des membres de la Société Orphéonique a eu lieu, dimanche

dernier, 13 décembre, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

MM. A. Calmels, président, Brugié, secrétaire, Gombault, trésorier, Pilat, membre du conseil d'administration, Foissac, orphéoniste-chef, Fenouillet, directeur des études, formaient le bureau.

M. le Président de la Société a donné lecture du compte-moral, présenté à l'occasion de la clôture de la seconde année d'existence de l'association, commencée le 1er novembre 1862. Il résulte de ce document que le nombre des Patrons, qui, la 1re année, était de quatre-vingt-huit, s'est élevé, cette année, à cent dix. — Le nombre des orphéonistes était, pendant la première année, de soixante-huit membres; en moyenne, il a été, cette année, de cinquante-six à soixante. Cette diminution est purement fictive: la Société a repoussé tous les indifférents: elle s'est réduite aux membres capables ou désireux de donner un concours utile.

Les recettes de l'année, formées de la cotisation des Patrons et des Associés libres, de celle des orphéonistes, du produit des concerts, amendes, etc., se sont élevées, dans le courant de cet exercice, au chiffre de 1,579 fr. 32c. Les dépenses, y compris les frais extraordinaires occasionnés par la confection de blouses et l'achat de bonnets béarnais, un secours donné aux ouvriers cotonniers, un supplément de cotisation pour le banquet donné en l'honneur du poète Jasmin, etc., se balancent avec les recettes.

Les comptes financiers sont approuvés, et les prévisions de recettes et de dépenses présentées par M. le Trésorier, sur les bases du budget adopté la première année, sont acceptées.

Sur la proposition du Président, l'assemblée décide que le titre de *membre honoraire* de la société, est conféré à MM. O. Calmette et Jasmin.

Il est procédé, selon les prescriptions de l'art. 37 des statuts à l'élection ou à la confirmation dans leurs fonctions des quatre membres électifs du conseil d'administration. MM. Cavaignac, d'Angé d'Orsay, Pilat, Besse, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamés membres du Conseil d'administration pour l'année courante.

MM. les Orphéonistes ont été ajournés, en particulier, au dimanche, 20 du courant, pour la réélection de l'orphéoniste-chef et du porte-étendard.

La séance a été levée.

Les ministres de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et des finances, récemment consultés à l'occasion de la loi du 28 juillet 1860, sur le point de savoir si les actes constatant la vente des biens communaux doivent nécessairement être passés devant notaires, ont décidé que cette intervention ne saurait être considérée comme obligatoire pour les communes en ce qui touche les aliénations et même les bornes de leurs biens.

Le dernier Bulletin officiel du ministère de l'intérieur renferme l'avis suivant:

« Il est bon de recommander à MM. les maires de donner à toutes les adjudications une publicité réelle. On se borne quelquefois à des annonces à son de trompe ou par tout autre moyen en usage, faites dans un rayon excessivement restreint, et à des jours ou à des heures où elles ne peuvent avoir aucune efficacité; encore ces annonces n'ont-elles eu lieu quelquefois que trois ou quatre jours avant l'opération. Les instructions recommandent péremptoirement les avis insérés dans les journaux; il n'est pas d'adjudication à l'égard desquelles ce moyen de publicité puisse être considéré comme une mesure onéreuse, il doit être ménagé un délai de dix jours au moins entre l'insertion et l'adjudication. »

THÉÂTRE DE CAHORS.

Dimanche, 20 décembre 1863.

MARIE-JEANNE

Ou la femme du Peuple. Drame en cinq actes et six tableaux, par MM. d'Ennery et Malhan.

LE TIGRE DU BENGAL

Comédie mêlée de chants, par MM. Edouard Brisebarre et Marc-Michel. On commencera à sept heures et demie.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

49 décem. Fournié (Rosalie-Joséphine), rue des Soubirous.

Mariages.

46 — Ilbert (Guillaume), jardinier, et Avalon (Jeanne), sans prof., de Cahors.

Décès.

18 — Blanchès (Barthélemy), prêtre, 59 ans, grande Chartreuse.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 13 décembre 1863.

9 Versements dont 4 nouveaux... 1074' »  
5 Remboursements dont 2 pour solde... 1214 30

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

Départements.

On écrit de Sainte-Radegonde, au Napoléonien de l'Aveyron le 13 décembre 1863:

Mardi dernier, 8 du courant, vers les deux heures de l'après-midi, par une belle journée et un soleil de printemps, trois loups de grande taille parcouraient tranquillement la commune de Sainte-Radegonde, et après avoir pris un agneau et mangé une brebis à cent mètres environ du hameau de Lagarrigue, allaient se cacher dans les bois de Louine. Mais ils avaient été vus, poursuivis par les chiens, et aux cris des bergers qui donnaient l'alarme, quelques habitants des hameaux de Lagarrigue, de Lindrevie et d'Aussuejous se réunirent immédiatement pour donner la chasse à ces visiteurs importuns.

Ils se portèrent donc sur la lisière du bois pour le cerner. Quelques-uns armés de fusils et dirigés par M. Bessière, adjoint du maire, se placèrent à l'affût, et les autres se déployèrent dans le bois pour traquer. Ils le battirent si bien que, dans quelques minutes, ils délogèrent les trois carnassiers de leur repaire. Le premier alla sortir près d'un ancien militaire qui déchargea sur lui son arme; la bête fit volte-face et tomba deux fois, mais elle ne resta pas. Le second, après avoir essuyé aussi un coup de feu, se sauva à toute jambes. Le troisième ne fut pas aussi heureux; une grande et vieille louve de sept ans, eut l'imprudence de sortir à quelques pas du sieur Auguste Bessoles, ancien militaire, qui l'ajusta si bien que la balle lui brisa l'os de l'épaule droite; la louve ne fit que quelques bonds et tomba pour ne plus se relever. Les bons paysans rentraient dans leurs demeures à la tombée de la nuit, contents d'avoir fait une si bonne prise. NOZERAN, maire.

Corrèze. — On écrit de Taminès au Corrèzien:

« Il n'est bruit à Sainte-Marie d'Oignies et dans les environs que de la découverte qu'on vient de faire d'une nouvelle espèce de café. Cette dernière a le goût et la saveur du plus pur Chébrion et ne coûte que 15 centimes le kilo! » Si vous voulez vous en convaincre, rien de si facile: tout le monde peut essayer. » Prenez du seigle, faites torréfier comme pour le café; réduisez en poudre au moyen du moulin à café; mélangez avec de la chicorée dans la même proportion que votre nouveau moka, et vous me direz si vous trouvez de la différence avec le meilleur café, surtout quand on le prend avec du lait. Toutes les ouvrières du savonnage des établissements d'Oignies (l'atelier du savonnage emploie cent cinquante femmes) en ont goûté aujourd'hui, et elles sont unanimes à le trouver excellent. On ne s'aborde plus ici qu'en se demandant: Avez-vous pris du café au blé? »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris

18 décembre.

On lit dans le Moniteur:

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice reviendront à Paris, samedi prochain, 19 décembre.

— Le conseil des ministres s'est réuni mardi, 15 décembre, à midi et demi, au ministère d'Etat.

A pareil jour de l'année 1840, il y a vingt-trois ans, les restes mortels de l'Empereur Napoléon Ier arrivaient à Courbevoie. Malgré un froid de dix-huit degrés, cinq cent mille personnes, venues de tous les points de la France, couvraient le chemin des Invalides à Courbevoie dès cinq heures du matin. Jamais on n'avait vu solennité pareille.

Depuis 1840, il est d'usage de dire une messe basse dans l'église des Invalides, à midi, le 15 décembre, en commémoration de la grande solennité nationale. Comme d'usage, cette messe a eu lieu mardi. Dès onze heures, la petite légion des vieux débris des armées du premier empire se réunissait place Vendôme, dans la cour de S. Exc. le maréchal Magnan, chez qui le drapeau est déposé. Le drapeau ayant été descendu et salué selon l'usage militaire, la vieille légion est partie en colonne pour les Invalides, à travers une foule considérable. La messe a été dite par M. le Curé.

M. le Gouverneur des Invalides, son état-major, plusieurs grands dignitaires, des soldats et officiers de toutes armes de l'armée et

de la garde nationale y assistaient. Après l'absoute, on est allé visiter le tombeau placé sous le dôme. Selon l'usage, la colonne Vendôme a reçu son tribut ordinaire de couronnes et de fleurs d'immortelles.

— On dit que le maréchal Magnan est gravement malade.

— Il a tombé cette nuit des averses diluviennes sur Paris accompagnées de quelques coups de vent assez énergiques.

Les bals et les soirées sont nombreux tous les jours dans les quartiers opulents de la capitale.

Dimanche prochain, à 2 heures, aura lieu au cirque de l'Impératrice, le grand festival des sociétés chorales. Il y aura 800 exécutants.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Faits divers.

On lit dans les grands journaux de Paris:

« Nous ne voyons rien de plus agréable à offrir pour étrennes que les riches robes et les foulards de la Compagnie des Indes, rue Grenelle St-Germain, 42, tels qu'ils arrivent avec leur boîte illustrée, de Singapoor, Hong-kong, Calcutta et Shang-hai, à 1-40, 2 fr. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11 et 15 fr., que l'on paierait partout ailleurs 2 fr. 40, 3, 50, 5, 6, 7, 8, 12, 15 et 20 fr. Gros et détail. Riches robes de l'Inde inusables et inaltérables à l'eau, à 17 fr. la robe; 25, 28, 35, 48, 58, 65, 90 et 120 la robe extra. Envoi de marchandises et échantillons franco.

Tous ces foulards d'impression nouvelle sont d'une richesse surprenante. »

SOCIÉTÉ DES MINES D'ARGENTELLA.

(DÉPARTEMENT DE LA CORSE.)

Concédées par décret impérial en date du 9 janvier 1856.

Administrateurs:

MM. AGOSTINI, MOULLET, CALLIOL.

ÉMISSION

de 3,000 obligations de 500 fr. au porteur.

Autorisée par l'acte constitutif de la Société passé devant M<sup>e</sup> Tandeau de Marsac et son collègue, notaire à Paris.

ET DONT LE CAPITAL SERA GARANTI ET REMBOURSE DIRECTEMENT PAR LA COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCE SUR LA VIE:

LA CAISSE PATERNELLE

4, RUE DE MENARDS.

Cette Compagnie ne sera engagée qu'envers les porteurs des obligations revêtues de la signature de son directeur et du cachet de la Compagnie.

TAUX DE L'ÉMISSION 400 fr.

Payables: 100 fr. en souscrivant; 150 fr. au 1er février, 150 fr. au 1er mai 1864.

Lors de ce dernier paiement la Société remettra au souscripteur le titre au porteur, revêtu de l'engagement de la Compagnie d'assurances.

Chaque obligation donne droit:

- 1° A 25 fr. d'intérêt annuel;
- 2° A une part proportionnelle, pendant 30 ans, sur les 10 p. 100 de bénéfices nets réservés d'après l'acte social;
- 3° Au remboursement au taux de 500 fr. par voie de tirage au sort de la 15e à la 30e année.

D'après les rapports des ingénieurs, il n'est pas de minerai de plomb argentifère comparable pour la richesse à celui d'Argentella; il renferme NEUF FOIS PLUS D'ARGENT, à poids égal, que celui des fameuses mines du Hartz, en Bohême.

Sur 100 kil. de schlicks, les ingénieurs ont trouvé, savoir:

- 1° M. Rivot, ingénieur et directeur du bureau des essais à l'école impériale des mines; 75 p. 100 de plomb et 845 GRAMMES D'ARGENT;
- 2° M. Bérenger, ingénieur des fonderies de Septème, 545 GRAMMES D'ARGENT;
- 3° M. Gros, essayeur de La Garantie, à Avignon, 800 GRAMMES D'ARGENT pur et 70 p. 100 de plomb.
- 4° M. Bessant, essayeur du Commerce, à Paris, 500 GRAMMES D'ARGENT, 66 p. 100 de plomb;
- 5° M. Hudelot, chimiste, attaché au Crédit mobilier, 400 GRAMMES D'ARGENT, 69 p. 100 de plomb;
- 6° M. Giraudy, essayeur du Commerce et de la Banque de Marseille, 560 GRAMMES D'ARGENT;
- 7° M. Desmarais, chimiste, attaché à la monnaie, à Paris, 600 GRAMMES.

Ces schlicks se sont vendus à Marseille à 1,270 fr. la tonne.

La masse minérale d'Argentella est énorme. Le minerai se trouve partout dans la montagne, qui EN EST COMME PÉTRIE.

Le développement qui va être donné à l'exploitation doit porter le revenu annuel au mi-

nimum de 1,500,000 fr. dans les premières années; 100 dévolus aux obligations, 150,000 fr. soit à 50 fr. par obligation, ajoutés aux 25 fr. d'intérêts produisent 75 fr. ou 18 75 p. 100 de revenu annuel.

En outre, par la combinaison arrêtée avec la caisse paternelle, la sécurité du capital sera absolue.

La souscription est ouverte: A Paris, chez MM. PACINI et C<sup>e</sup>, banquiers, 27, rue de Grammont.

M. CANGARDEL et fils, à Cahors. Seront reçus, en déduction des versements, les coupons à échoir le 1er janvier 1864.

S'adresser pour prospectus et renseignements au siège social, à Paris, rue de Richelieu, 97 (passage des Princes).

Où chez les banquiers de la Société. Envoi franc de prospectus.

Les souscriptions seront admises, sans réductions, jusqu'à complément du capital.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Saint-Cirq-Lapopie.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, n° 33, de Vers à Figeac.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Saint-Cirq-Lapopie, le sieur Gural (Antoine), propriétaire de cette commune, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, n° 33, de Vers à Figeac.

Savoir:

- 1° 0 are 40 centiares de sol de maison (C — 1023)
- 1 are 28 centiares de cour (C — 1023)
- 4 ares 84 centiares de terre (C — 1020)

moeynant la somme de six cent cinquante-sept francs quarante centimes, (— 657 fr. 40 c.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 15 décembre 1863.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-

d'Honneur,

Signé: M<sup>e</sup> DE FLEURY.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Gramat.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 70, de Gourdon à Gramat.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Gramat, le sieur Fabre (Joseph), propriétaire à Gramat, a cédé au département, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 70, de Gourdon à Gramat.

Savoir:

- 15 ares 0 centiares de terre (Section II, n° 18), moyennant la somme de six cents francs, ci... 600 fr. Cahors, le 15 décembre mil huit cent soixante-trois.

Le Préfet du Lot,

chevalier de l'ordre impérial de la Légion-

d'Honneur,

Signé: M<sup>e</sup> P. DE FLEURY.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Gramat.

Cession de terrain pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 70, de Gourdon à Gramat.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant Monsieur le Maire de la commune de Gramat, le sieur Lafou (Hugues), propriétaire, à Gramat, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 70, de Gourdon à Gramat.

Savoir:

- 1 are 80 centiares de vigne (H — 15)
- 4 ares 50 centiares de terre (H — 16)

moeynant la somme de six cents francs (600 fr.)

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 15 décembre 1863.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-

d'Honneur,

Signé: M<sup>e</sup> DE FLEURY.

DÉJEUNERS des ENFANTS.

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le RACHOUT des Arabes de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris.

CHOCOLAT PURGATIF de DESBRIÈRE.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons.)

MAL de DENTS. — L'EAU du D<sup>r</sup> OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

os et épi-

façons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm. du dép.

AIRES DE CHEVAUX

40 ans de succès ! ... M. MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat.

Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat.

RÉIMPRESSION du MONDE ILLUSTRÉ

L'administration du MONDE ILLUSTRÉ vient de faire réimprimer un grand nombre de numéros qui étaient épuisés, elle a pu ainsi compléter des collections, qu'elle met à la disposition des souscripteurs à ce journal, aux conditions suivantes :

La collection complète, depuis le 15 avril 1857 jusqu'au 31 décembre 1863 est de 13 volumes dont le prix est de 149 francs.

Toute personne qui s'abonnera pour un an, et, au prix de cet abonnement d'un an (21 fr.) ajoutera 20 francs et s'engagera à ajouter pendant quatre autres années la somme de 8 francs au prix de son abonnement, recevra immédiatement la collection complète du journal, depuis le 15 avril 1857 jusqu'à ce jour, soit 13 volumes.

Le nombre des collections étant assez limité, l'administration ne peut s'engager à satisfaire qu'aux premières demandes qui lui seront adressées, et dans l'avenir lorsque ces collec-

tions seront épuisées, il ne sera plus possible, à quelque prix que ce soit, de les trouver dans ses bureaux, car elles ne seront plus réimprimées.

Pour recevoir la collection complète, ajouter au prix de l'abonnement d'un an (21 fr.) la somme de 20 fr. soit en tout 41 francs, et adresser au Directeur la lettre suivante :

- Je soussigné m'engage à payer à l'ordre du Directeur du Monde Illustré : 1° Vingt-neuf francs au 15 décembre 1864 (dont 21 francs pour mon abonnement de l'année 1865, et 8 fr. pour la collection que j'ai reçue).

Moyennant 20 francs payés de suite, et 8 francs pendant quatre années, on reçoit donc immédiatement la collection complète du MONDE ILLUSTRÉ (13 volumes).

Le MONDE ILLUSTRÉ, le plus répandu des journaux illustrés, doit son immense succès moins à son bon marché qu'à sa beauté et à l'intérêt de ses gravures, et au choix de sa rédaction.

Prix de l'abonnement d'un an au journal (sans primes)..... 21 fr. Administration, 15, rue Bréda.



3 MÉD. D'OR AUX EXP. NAT. DE 1839 1844 et 1849. GRANDE MÉDAILLE D'HON. A L'EXPOSITION UNIV. 1855.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

Manufactures à Paris, rue de Bondy, 56. à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

COUVERTS ARGENTÉS A 80 GRAMMES

NOUVEAU TARIF-ALBUM

COUVERTS ALFÉNIDE ARGENTÉS

DEUX MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE LONDRES 1862.

ALFÉNIDE

Poinçon du métal blanc dit ALFÉNIDE

Toute personne vendant les produits de notre Manufacture doit posséder ce TARIF-ALBUM où nous donnons le dessin et le prix de vente de chaque objet, avec le poids d'argent déposé, et que l'acheteur peut toujours se faire représenter.

Nos Représentants, à Cahors, sont MM. CANGARDEL et fils.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE SUR TOUTE SORT D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE LEPETIT J<sup>ne</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

- Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée. Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné. Rentes Viagères immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ (de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament.

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épiciers, à Figeac.

M<sup>me</sup> TRAUCOU

TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrive, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la confection des robes.

Régisse Sanguinée

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NIMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.



AVIS Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se li vent qu'en boîtes et en flacons portant la signature et le sigle de la pharmacie.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, p<sup>r</sup> 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

M. RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

TEINTURE OBERT

Garantie sans aucun danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, 173, rue Saint-Honoré, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Évêque, Delbreil; à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon. Cabanès, pharmaciens.

M. SÉVAL a l'honneur d'informer ses clients qu'il vient d'acquiescer à son magasin de sellerie un magasin de voitures toutes confortablement d'avance. Ses rapports directs avec les premières fabriques de France, en ce qui concerne la matière première, le mettent en mesure de livrer ses marchandises à des prix au-dessous de toute concurrence.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal du Lot.

A LOUER

Une Boulangerie, située à Cahors, rue Saint-James. Cette Boulangerie est déjà ancienne et jouit d'une nombreuse clientèle; il y a un four assez grand pour faire four banal.

S'adresser au sieur Linas (Antoine), limonadier, ou à Marc-Cariol, propriétaire.